

Sgen
Cfdt:

POUR ÊTRE RECONNU ET AGIR AVEC LA CFDT !

ÉLECTIONS
2018

CAPA DES CPE ACADÉMIE DE RENNES

TOUS UNIS !



Vous êtes CPE en Bretagne

Ce que le Sgen-CFDT a obtenu pour vous lors du mandat précédent :

- En 2015, une **nouvelle circulaire de missions** (demandée depuis 1996), qui acte la reconnaissance des CPE comme **membres de l'équipe pédagogique** et non comme membres de l'équipe de direction.
- **Une augmentation de notre rémunération** : revalorisation de l'indemnité forfaitaire CPE en l'alignant sur la part fixe de l'ISOE et droit de percevoir des IMP.
- Le **Pass Education pour les CPE et les AED** (notre courrier du 26/05/2016).

En Bretagne le Sgen-CFDT revendique pour les CPE :

- **La reconnaissance par les chefs d'établissement de notre qualité de chef-fe de service** et notamment l'obligation d'être associé-e au recrutement des personnels de vie scolaire.
- La possibilité de **siéger au conseil d'administration en tant qu'élu-e des personnels** et non en tant que membre de droit.
- L'obtention de l'équivalent de **la part variable de l'ISOE pour reconnaître des fonctions spécifiques** (exercice dans un établissement sans Adjoint,...).
- La réintégration des CPE dans le **statut dérogatoire** au statut général de la fonction publique (lire en page 2)

Le Sgen-CFDT, c'est :

- La CFDT dans l'Education, une organisation porteuse d'un **syndicalisme d'engagement et de progrès social** .
- Un syndicat général dont les adhérent·es et représentant·es appartiennent à **toutes les catégories et sous différents statuts** . Elles et ils travaillent dans tous les services et établissements et s'engagent activement pour améliorer les conditions de travail et de rémunération de TOUS les agents, **sans esprit corporatiste et sans risque d'incohérence**.
- Une organisation **représentative** dans tous ses champs de syndicalisation (Éducation nationale, Enseignement agricole public, Enseignement supérieur et recherche, Jeunesse et Sports).

Voter pour le Sgen-CFDT, c'est :

- Donner sa voix à un **syndicat impliquant les CPE lors des négociations ministérielles** , au côté des autres corps du second degré et de l'encadrement.
- Donner sa voix à un syndicat dont l'ambition est de **favoriser la coopération** entre les administratifs, les personnels de santé et sociaux, les enseignant·es, les CPE, les personnels de direction et d'inspection.
- Donner sa voix à un syndicat combatif sur les **conditions de travail**, les enjeux de **carrière** et du **système éducatif** .
- Donner sa voix à un syndicat qui s'oppose quand cela est nécessaire mais **propose toujours des alternatives réalistes**.

Statut dérogatoire et pluralité syndicale :

Jusqu'à présent, les CPE bénéficiaient au même titre que les enseignants, d'un statut dérogatoire au statut général de la fonction publique leur permettant d'avoir une CAPA à 8 représentants.

La sortie de ce statut dérogatoire affaiblit le poids des représentants des personnels et aura une incidence sur la pluralité syndicale.

Cette réduction du nombre de représentants à 5, associée à l'éclatement sur 3 grades (1 CE, 2 HC et 2 CN), réduit la diversité syndicale et favorise fortement les organisations majoritaires qui d'ailleurs ne s'y sont pas opposé.

Lors du CTA du 28 mai 2018, le Sgen-CFDT Bretagne s'est prononcé contre la sortie du statut dérogatoire et pour la fusion des grades.

Le Sgen-CFDT Bretagne est favorable au pluralisme syndical qui nourrit les débats et permet à chaque collègue de se sentir représenté.

DANS L'EDUCATION AUSSI, CHOISSISSONS LA CFDT !

ÉLEC-
TIONS
2018